

L'APPROCHE DE PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE :
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET
(OER)

LE CONTENU

- Le contexte
- Les caractéristiques de l'approche des OER
- La présentation sommaire de l'approche des OER
- L'utilisation (l'application) de l'approche des OER
 - les dossiers ciblés
 - les processus retenus

LE CONTEXTE

- Contexte actuel de déréglementation
- Peu de règlements sur le contrôle des eaux usées au Québec
- Redéfinition du rôle des intervenants :
 - gouvernement : fournit objectifs à atteindre
 - promoteur : définit les moyens de les atteindre
- Ententes économiques internationales

Caractéristiques de l'approche OER

- Être sécuritaire du point de vue de l'environnement
- Permettre de prévenir la contamination
- Être équitable pour les milieux aquatiques et les responsables des sources de contaminants

Caractéristiques de l'approche OER

- Mettre en évidence les cas problèmes où des recherches supplémentaires sont nécessaires
- Fournir des recommandations quantitatives
- Permettre de suivre le rythme des programmations d'intervention

MÉTHODE DE CALCUL DES OER

MÉTHODE LOCALE VS MÉTHODE GLOBALE

1. Méthode locale appliquée systématiquement

2. Méthode globale retenue si:

- plusieurs pollueurs rejettent un même contaminant

et

- les résultats obtenus s'avèrent plus contraignants que ceux obtenus par la méthode locale

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

APPROCHE DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

APPROCHE TECHNOLOGIQUE

SPÉCIFIQUE

(SUBSTANCE PAR
SUBSTANCE)

GÉNÉRIQUE

(TOXICITÉ GLOBALE
DE L'EFFLUENT)

TECHNOLOGIE
DE BASE

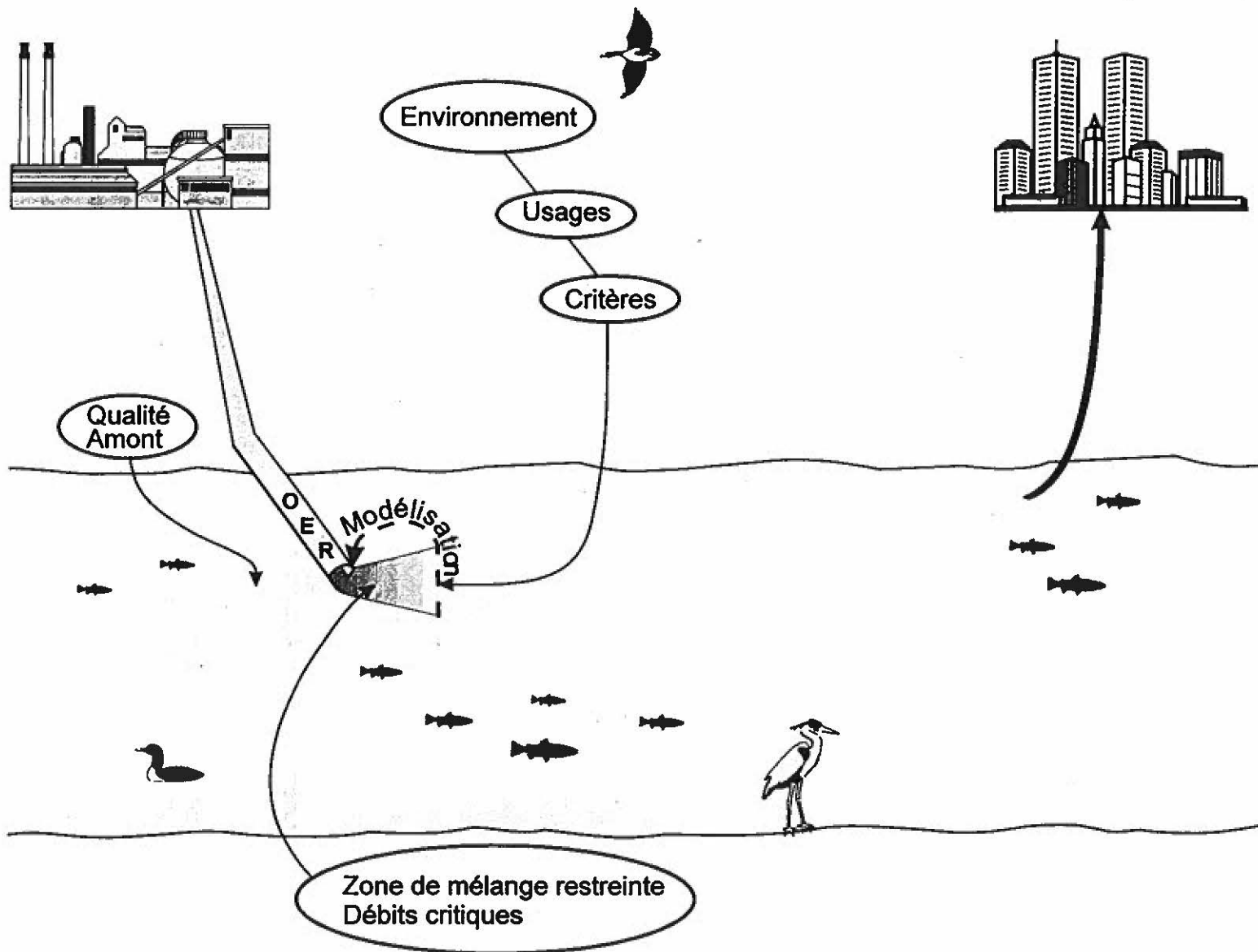
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX
DE REJET

CHOIX DE
L'APPROCHE
LA PLUS SÉCURITAIRE

EXIGENCES DE REJET

DÉFINITION DES EXIGENCES DE REJET

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET (OER)



ÉLÉMENTS POUR LE CALCUL DES OER

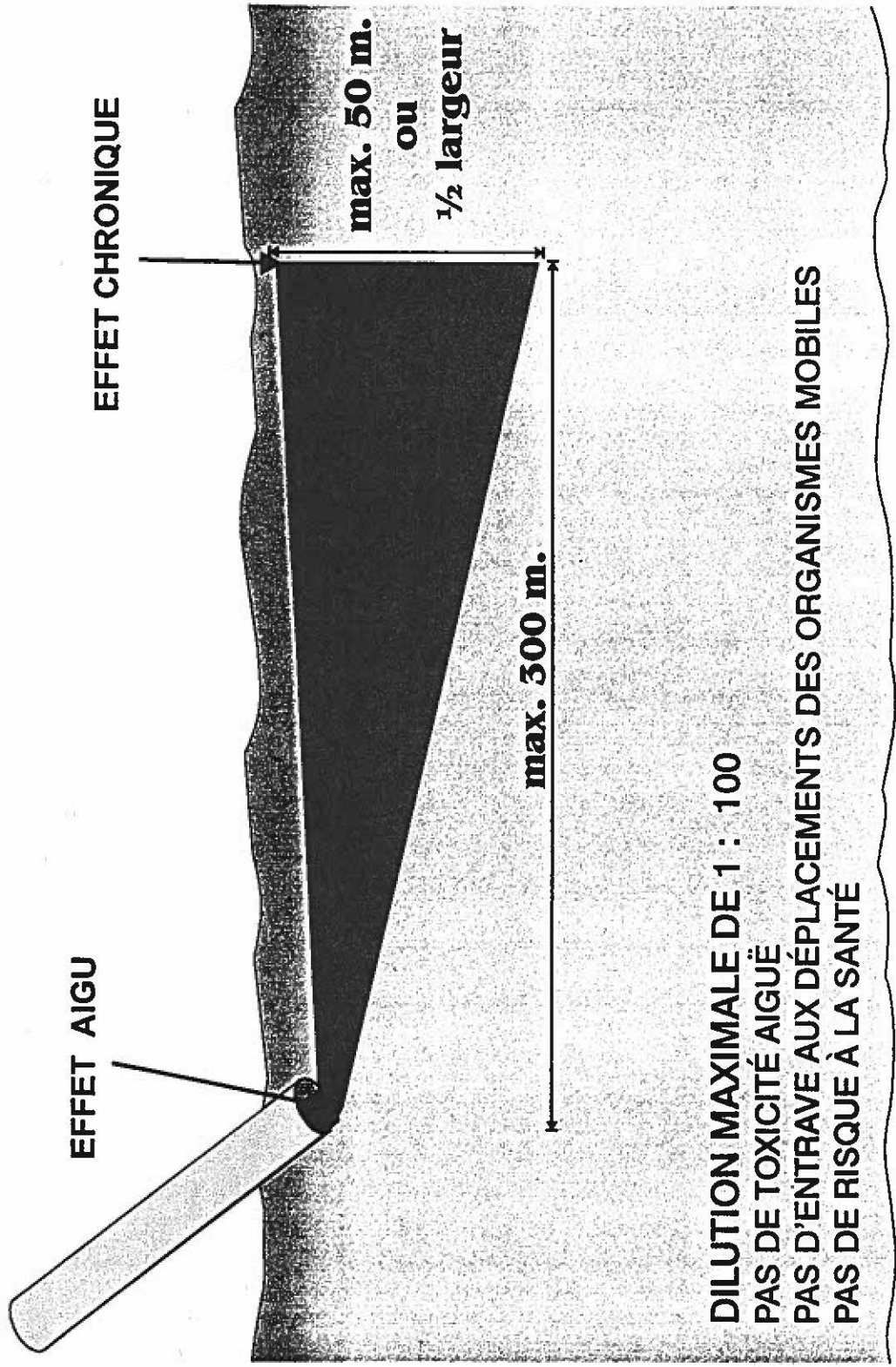
PRINCIPAUX USAGES DE L'EAU

- **Source d'eau potable :**
 - alimentation
 - usages domestiques
- **Pêche et consommation d'organismes aquatiques**
- **Vie aquatique :**
 - faune
 - flore
- **Vie terrestre :**
 - source d'eau
 - source alimentaire
- **Activités récréatives :**
 - à contact primaire
 - à contact secondaire
- **Autres :**
 - irrigation
 - abreuvement du bétail
 - prise d'eau industrielle

DÉFINITION D'UN CRITÈRE DE QUALITÉ DE L'EAU

Concentration sécuritaire d'un contaminant uniquement basée sur des contraintes environnementales (toxicité, organolepticité, esthétique) dont le dépassement risque d'entraîner la perte complète ou partielle de l'usage auquel elle correspond.

ZONE DE MÉLANGE



DILUTION MAXIMALE DE 1 : 100
PAS DE TOXICITÉ AIGUË
PAS D'ENTRAVE AUX DÉPLACEMENTS DES ORGANISMES MOBILES
PAS DE RISQUE À LA SANTÉ

CONCENTRATION AMONT

La concentration amont de chaque contaminant est déterminée à partir de données représentatives de la qualité du plan d'eau en amont du rejet. Le qualificatif « représentatives » signifie que les données retenues sont celles qui excluent les influences directes des sources de contamination situées en amont du rejet étudié.

Les documents légaux

- Certificat d'autorisation (31.1 et 22)
- Attestation d'assainissement (section IV.2)

Dossiers visés par l'approche

- Les nouveaux établissements (articles 31.1 et 22 de la LQE)
- Les établissements industriels décrétés-PRRI (section IV.2 de la LQE)
- Les dossiers municipaux du PAEQ (PADEM, Eaux vives) et industriels
- Les dossiers Saint-Laurent Vision 2000

LA DÉFINITION DE NIVEAUX D'INTERVENTION SANS EFFETS OU SANS RISQUE

Est nécessaire pour :

- Prévenir : protéger la ressource (eau, chair d'organismes) pour la consommation humaine actuelle et future
- Récupérer les utilisations (ressources) perdues
- Responsabiliser les promoteurs (partenariat)
- Orienter la recherche de solutions à court, moyen et long termes
- Susciter des investissements à retombées environnementales (développement durable)

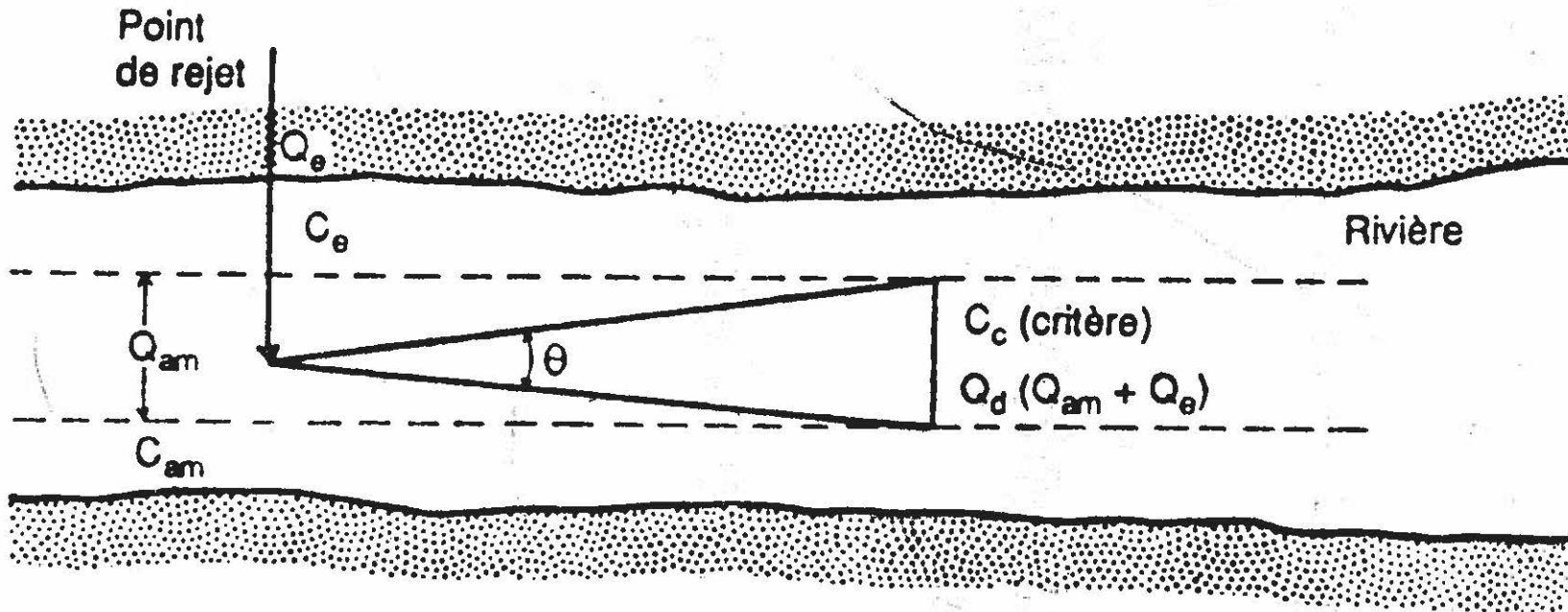


Figure 1. ILLUSTRATION DES DIVERS ÉLÉMENTS DU BILAN MASSIQUE

$$C_a Q_a + C_e Q_e \longrightarrow C_c (Q_a + Q_e)$$

$$C_e Q_e = C_c (Q_a + Q_e) - C_a Q_a$$